

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 février 2023

---

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE DES FEMMES VICTIMES DE FAUSSE COUCHE  
- (N° 747)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° AS18

présenté par

Mme Levavasseur, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Bentz, M. Catteau, M. Frappé, Mme Lavalette,  
Mme Mélin, M. Muller, Mme Dogor-Such et M. Taché de la Pagerie

-----

**TITRE**

Au titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« de fausse couche »

les mots :

« d'interruption naturelle de grossesse ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à remplacer le terme de fausse couche par le terme neutre, moins connoté, et plus proche de la réalité, d'interruption naturelle de grossesse.

Lors des auditions, un certain nombre de professionnels de santé ont fait remarquer que le terme de « fausse couche » n'était pas approprié, car s'il est couramment utilisé, même dans le milieu médical, il a une connotation négative qui ne reflète pas le vécu des femmes ayant subi cet évènement.

En effet, contrairement à ce que laisse entendre ce terme, il s'agit d'une véritable perte de grossesse, avec, dans les délais les plus avancés, un réel accouchement, avec des contractions et des douleurs. Cette interruption naturelle et non-volontaire peut être un véritable traumatisme pour certaines femmes, qu'elles se soient projetées ou non dans le processus de grossesse. Il n'y a donc rien de « faux » dans cette épreuve.

Dans cette logique, le collectif « fausse couche, vrai vécu », ainsi que de plus en plus d'associations, appellent à remplacer le terme de « fausse couche » par des termes plus adaptés.

C'est pourquoi, le Rassemblement National souhaite apporter une nouvelle terminologie au titre de cette PPL.